

Ecole de Dommartin - Note de rentrée 2025/2026

Horaires

Matin : 8 h 35 - 11 h 35 (lundi-mardi-jeudi-vendredi)

Après-midi : 13 h 35 – 16 h 35 (lundi-mardi-jeudi-vendredi) (accueil 10 minutes avant)

Contacteur l'école

Tel : 03 81 46 66 85

portable : 06 21 01 99 64

E-mail : ecole.dommartin@ac-besancon.fr

Le cahier de liaison

Toutes les informations passent par ce cahier. Les mots doivent être datés et signés. Par contre, **les mots d'absence doivent être rendus séparément**.

Pour demander un rendez-vous ou transmettre une information à l'enseignante, vous devez également utiliser ce cahier.

Site Web

L'école s'est doté d'un site Web sur lequel vous trouverez de multiples informations et qui servira aussi aux quatre classes. Une information spécifique à ce sujet vous est donnée.

Répartition des élèves du R.P.I.

Dommartin

- CM2 : 26 élèves Mme Tosi (lundi, jeudi, vendredi) – Mme. Carbonneaux (mardi)
- CM1 : 25 élèves – Mme Gringoire (mardi – jeudi) Mme Marchesi (lundi-vendredi)
- CE2 : 24 élèves – Mme Bez
- CP- CE1 : 6/15 21 élèves – Mme Blondeau

Vuillecin

- PS/MS 14/10 : 24 élèves – Mme Bichet
- MS/GS : 9/13 22élèves – Mme Cattet
- GS/CP : 12/11 23 élèves – Mme Lechine

Réunion de rentrée

Les dates vous seront communiquées ultérieurement.

Elections des représentants d'élèves

Elles auront lieu le vendredi 10 octobre à l'école de Dommartin. Vous pouvez déjà faire acte de candidature. Nous avons besoin de 4 parents minimum pour l'école. Attention un parent inscrit sur Dommartin ne peut l'être sur Vuillecin.

Sécurité

Vous pouvez accéder à des informations sur le guide des parents sur le site education.gouv

Pour l'ouverture des portes d'entrée, l'école est dotée d'un système de sécurité reliée à un visiophone. Vous devez utiliser la sonnette située vers la porte côté classe CM. (en particulier si votre enfant est en retard ou s'il est prévu qu'il arrive plus tard)

Coopérative scolaire

Une participation de 5 € est demandée aux familles. Elle permettra de financer les goûters et bricolages divers. Paiement en liquide ou de préférence un chèque à l'ordre de OCCE coop scolaire.

Une cotisation coopérative scolaire est demandée à chaque famille. Le montant est libre. Cet argent sera utilisé pour des sorties ou du matériel. Paiement en liquide ou de préférence un chèque à l'ordre de OCCE coop scolaire.

Maladie/ Absences (voir mot cahier liaison)

Les absences doivent être signalées le jour même. Vous pouvez laisser un message sur le répondeur téléphonique. Vous pouvez aussi envoyer un SMS sur le téléphone portable de l'école en précisant les noms et prénoms de l'élève et le motif de l'absence. **Toute absence devra être justifiée par écrit.** Au retour d'absence, l'élève doit **obligatoirement** fournir un justificatif (On vous donne des mots d'absence à compléter en début d'année.)

Assurance scolaire

Une attestation doit être fournie à l'école (pour les sorties extra-scolaires).

Objets interdits : billes maxi boulets ou plus gros, ballons (ils seront prêtés par l'école et tout objet connecté, toute nourriture

Dates des vacances

| | |
|---------------------|---|
| Toussaint | Du samedi 18 octobre au lundi 3 novembre. (reprise) |
| Noël | Du samedi 20 décembre au lundi 5 janvier (reprise) |
| Hiver | Du samedi 7 février au lundi 23 février (reprise) |
| Printemps | Du samedi 4 avril au lundi 20 avril (reprise) |
| Pont de l'Ascension | Du mercredi 14 mai au lundi 18 mai (reprise) |
| Eté | Le samedi 4 juillet |

Date : _____ **Signature :** _____